

NOMBRE DE SALARIÉS, MOYENNE DES HEURES TRAVAILLÉES ET SALAIRE ANNUEL MOYEN SELON LE MÉTIR EN 2014

Métir	Nombre de salariés ¹			Moyenne des heures travaillées			Salaire annuel moyen (\$)²		
	Compagnon	Apprenti	Total	Compagnon	Apprenti	Total	Compagnon	Apprenti	Total
Opérateur d'équipement lourd	2 525	820	6345	818	629	794	33 545	22 466	32 113
Spécialités³ :									
Opérateur de rouleaux	1 066	156	1 222	–	–	–	–	–	–
Opérateur d'épanduses	499	71	570	–	–	–	–	–	–
Opérateur de niveleuses	416	34	450	–	–	–	–	–	–
Opérateur de tracteurs	3 821	3 545	4 366	–	–	–	–	–	–
Opérateur de pelles mécaniques	5 887	976	6 863	883	630	847	37 239	23 675	35 310
Grutier	1 548	210	1758	1 265	774	1 206	62 012	28 113	57 963

SALAIRE HORAIRE D'APRÈS LES CONVENTIONS COLLECTIVES EN 2015

OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENT LOURD	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger	Résidentiel lourd
Apprenti				
Classe AA	28,70 \$	29,72 \$	–	–
Compagnon				
Classe AA	35,33 \$	34,97 \$	–	–
Apprenti				
Classe A	29,07 \$	28,83 \$	26,69 \$	29,05 \$
Compagnon				
Classe A	34,20 \$	33,92 \$	31,40 \$	34,18 \$
Apprenti				
Classe B	28,32 \$	28,16 \$	26,06 \$	28,38 \$
Compagnon				
Classe B	33,32 \$	33,13 \$	30,66 \$	33,39 \$

¹ Nombre de salariés assujettis à la Loi R-20 seulement.

² Incluant les indemnités de congés, les primes et les heures supplémentaires.

³ Un salarié peut être actif dans plus d'une spécialité.



SALAIRE HORAIRE D'APRÈS LES CONVENTIONS COLLECTIVES EN 2015

OPÉRATEUR DE PELLES MÉCANIQUES	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger	Résidentiel lourd
Apprenti				
Classe AA	30,64 \$	31,56 \$	–	–
Compagnon				
Classe AA	37,73 \$	37,13 \$	–	–
Apprenti				
Classe A	31,08 \$	30,68 \$	28,45 \$	30,91 \$
Compagnon				
Classe A	36,57 \$	36,09 \$	33,47 \$	36,37 \$
Apprenti				
Classe B	30,09 \$	29,76 \$	27,58 \$	30,00 \$
Compagnon				
Classe B	35,40 \$	35,01 \$	32,45 \$	35,29 \$

GRUTIER	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger	Résidentiel lourd
Apprenti				
Classe A période 1	26,00 \$	26,01 \$	23,43 \$	25,82 \$
Classe A période 2	31,57 \$	31,59 \$	28,45 \$	31,35 \$
Compagnon				
Classe A	37,14 \$	37,16 \$	33,47 \$	36,88 \$
Apprenti				
Classe B période 1	24,86 \$	24,98 \$	22,72 \$	24,77 \$
Classe B période 2	30,18 \$	30,33 \$	27,58 \$	30,08 \$
Compagnon				
Classe B	35,51 \$	35,68 \$	32,45 \$	35,39 \$

RÉPARTITION SECTORIELLE DU TRAVAIL EN 2014

	Génie civil et voirie	Industriel	Institutionnel et commercial	Résidentiel
Opérateur d'équipement lourd	84 %	2 %	10 %	4 %
Opérateur de pelles mécaniques	71 %	3 %	17 %	9 %
Grutier	30 %	17 %	47 %	6 %

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre en 2014

Opérateur d'équipement lourd	22 %
Opérateur de pelles mécaniques	18 %
Grutier	41 %

INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Nouveaux apprentis admis à la CCQ⁴ | Taux de placement des diplômés⁵

	Moyenne annuelle 2010-2013			2014			2013
	Diplômés	Non-diplômés	Total	Diplômés	Non-diplômés	Total	
Opérateur d'équipement lourd	53	130	183	57	53	110	83 %
Opérateur de pelles mécaniques	46	124	170	38	43	81	83 %
Grutier	28	40	68	53	9	62	94 %

³ Nombre de nouveaux travailleurs dans l'industrie de la construction assujettie à la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20).

⁴ Source : Enquête *La relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1^{er} juin suivant l'obtention de leur diplôme.